



Saisi de biens par huissier pour dette de 14 ans

Par **vava05**, le **23/01/2008** à **20:52**

Bonjour, un proche doit de l'argent depuis 14 ans à une banque pour un commerce qui a fait faillite .L'huissier menace de saisir tous ses biens N'y a t il pas prescription .Quelles sont les limites de l'hussier dans ce genre de litige , car celui-ci se montre très humiliant Cordialement vava05

Par **Erwan**, le **24/01/2008** à **22:33**

Bjr, s'il y a une décision de Justice condamnant à payer la somme d'argent (en tant que caution peut-être), cette décision est valable trente ans. S'il n'y a pas de décision de Justice, certains actes ont pu interrompre la prescription même si la dette date de 14 ans. Il faut voir ce qui fonde aujourd'hui la demande de paiement, tout simplement.

Par **vava05**, le **31/01/2008** à **19:59**

Merci de votre réponse,mais je sais juste que la personne doit passer au tgi et qu'elle ne peut pas vendre sa maison comme elle le souhaite. Cette personne ne m'a pas tout expliqué ds les détails,aussi j'ai du mal à tout cerner. a priori elle ne peut pas vendre sa maison ce sera une décision de justice,si j'ai bien compris .Je crois donc que sa situation est critique à ce stade , qu'en pensez-vous? Cordialement Vava05